

FAITS DIVERS - JUSTICE



Digny

Il avait encore frappé sa mère : trois ans de prison ferme

Hier, au tribunal correctionnel de Chartres, où il était présenté en comparution, c'est un homme au visage fermé, âgé de 29 ans, qui, malgré les sollicitations, tant du président que du procureur de la république, a répondu à aucune question sur les faits dont il s'est, une nouvelle fois, rendu coupable. « Lorsqu'il n'a pas bu, il est très gentil. Mais nous ne voulons plus le voir. Ce n'est plus notre fils », avait expliqué, dimanche soir, aux gendarmes, le père de Stéphane Bouillon. « Je ne me souviens plus. Je ne sais pas », ont été les seules réponses de cet homme qui depuis plusieurs années terrorise ses parents lorsqu'il est en état d'ébriété. Il a d'ailleurs déjà été condamné à deux reprises pour avoir exercé des violences à leur égard.

Le 13 mai 2008, il avait déjà été présenté en comparution immédiate et avait été placé sous mandat de dépôt pendant un an. Une incarcération assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve de deux ans. Il avait l'obligation de se soigner contre sa dépendance alcoolique et interdiction de se présenter de nouveau

au domicile de ses parents. Pourtant, dimanche soir, alors qu'ils avaient démenagé pour échapper à la violence de leur fils, celui-ci avait retrouvé leur adresse à Digny, et s'était présenté ivre, devant le portail qu'il avait escaladé. La porte d'entrée de la maison était ouverte et il avait fait irruption devant ses parents.

Il tente de se planter un couteau dans le ventre

Il leur avait reproché de ne plus vouloir le voir, et surtout d'avoir porté plainte pour les précédentes violences avant de demander à sa mère de lui prêter son cyclomoteur. Celle-ci avait catégoriquement refusé et, une nouvelle fois, les coups se sont mis à pleuvoir. Afin que ses parents ne puissent pas appeler les gendarmes, il avait arraché les fils du téléphone. Mais son père avait réussi à s'éclipser pour demander à un com-

merçant voisin d'appeler du secours. Lorsque les militaires sont intervenus, l'homme avait saisi un couteau dans un meuble de la cuisine et tenté de se le planter dans le ventre. Il avait été arrêté dans son geste par les gendarmes qui avaient réussi à le désarmer. « Je suis perplexe. Je ne sais pas quelle est la meilleure réponse judiciaire à apporter », a confié Jean Seither, le président du tribunal.

Car au-delà des trois condamnations pour violence, Stéphane Bouillon avait déjà été condamné à neuf autres reprises pour conduite en état d'alcoolémie et il était suivi par les services de probation pour trois sursis avec mise à l'épreuve pour un total de 42 mois. Malgré ça, il refusait toujours de se soigner, ce qui a poussé le juge d'application des peines à demander la révocation du dernier sursis. L'homme a été condamné à la peine plancher, deux ans de prison ferme, à laquelle s'est ajouté un an de révocation du sursis avec mise à l'épreuve. Il a été placé sous mandat de dépôt.

JACQUES JOANNOPOULOS

Incendie dans l'ancien collège de Maintenon

GALLARDON. Hier, vers 16 heures, l'ancien collège de Gallardon situé rue de Maintenon a été victime d'un incendie. Sous les ordres du capitaine Jérôme Ferrage, les pompiers ont déployé de gros moyens pour éteindre l'incendie. Des équipes ont réalisé une reconnaissance des lieux afin de s'assurer de l'absence de victimes. Ils ont seulement constaté que deux scooters étaient la proie des flammes. L'incendie a été circonscrit à 17 h 30. La piste criminelle semblait privilégiée par les enquêteurs de la gendarmerie qui ont ouvert une enquête.

Ivre au volant

DREUX. Vendredi, vers 17h30, les policiers drouais ont interpellé un homme au volant d'une Renault Twingo, rue du Lièvre-d'Or à Dreux. Outre le fait qu'il conduisait sans ceinture de sécurité, il avait 1,64 gramme d'alcool dans le sang. Agé de 46 ans, il a été mis en garde à vue avant de repartir chez lui avec une convocation devant le juge pour le 22 juin.

Cloyes

L'Yron passe au vert fluorescent

Hier matin, les habitants de Cloyes-sur-le-Loir ont été surpris et médusés. Vers 8 h 30 en traversant le pont de l'Yron rue du Docteur-Teyssier, ils ont pu découvrir que la rivière était devenue dans la nuit de couleur vert fluorescent. Les sapeurs-pompiers de Cloyes-sur-le-Loir et de Châteaudun se sont rendus sur les lieux craignant une pollution. La cellule mobile d'intervention en risques chimiques (CMIC) a procédé aux premières constatations et prélèvements, rejoints dans la matinée par les techniciens de l'Office national des eaux et des milieux aquatiques (Onema).

« POLLUTION VISUELLE »

Après enquête et plusieurs vérifications, les pompiers ont établi que la couleur de la rivière a été causée par un colorant biologique biodégradable. « Même si c'est impressionnant, il s'agit seulement d'une pollution visuelle sans danger sur l'environnement et qui



Cloyes-sur-le-Loir, hier. La rivière l'Yron est devenue toute verte, suite à une expérience scientifique.

n'a aucune conséquence sur la faune et la flore. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir », a expliqué le lieutenant Pierre Kelelian en charge des opérations.

Ce produit a été versé en amont à Villebout (Loir-et-Cher) par des étudiants de l'école Poly-

technique d'Orléans (Loiret), qui se prêtent actuellement à une étude sur les cours d'eau de la région, l'Yron et l'Eggonne, afin de découvrir notamment d'éventuels bras souterrains. Le colorant biodégradable est utilisé comme traceur.

CLAIRE BÉGUIN

Laons

Un hangar détruit par le feu

Un incendie, pour l'instant d'origine inconnue, s'est déclaré hier, vers 20 heures, dans un hangar agricole sur la commune de Laons, dans le canton de Brezolles. Le sinistre a entièrement embrasé l'installation, d'une superficie de 500 m², contenant de la paille, du foin et quelques pneus de tracteur. Appartenant à Francis Guyomard, agriculteur, le local est situé sur la départementale 4, à l'entrée de la commune, et éloigné de toute habitation.

Le vent était favorable et a poussé les flammes du côté de la plaine, aidant ainsi les sapeurs-pompiers de Dreux, de Maillebois et de Brezolles à circonscire rapidement le sinistre. Les gendarmes du regroupement de brigade de La Ferté-Vidame ont installé une circulation



Laons, hier. Les pompiers ont rapidement éteint l'incendie.

alternée sur le secteur. Les causes de cet incendie très rapide, qui a ravagé la totalité du hangar agricole, n'avaient pas été identifiées hier soir.

Les misères de l'agriculteur continuent. Il se plaignait dans notre édition du 3 avril des dégâts causés par les lapins dans ses cultures de colza et réclamait une indemnité à la société de chasse locale.

www.lechorepublicain.fr

L'interview du dimanche
Cette semaine

POSEZ VOS QUESTIONS À :

Paul
de la Panouse
Directeur du parc
animalier de Thoiry

Rendez-vous sur
www.lechorepublicain.fr